

SERVICE DÉCHETS

LETTRE D'INFORMATION 2022



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LARZAC ET VALLÉES



La Communauté de communes Larzac et Vallées (composée de 16 communes) a en charge la **collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire**. Vous trouverez dans cette lettre, toutes les informations sur le **service déchets** : consignes de tri, filières de traitement, coûts, projets en cours,... Bonne lecture !

COMPÉTENCE DÉCHETS

COLLECTE

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES**

**TRANSFERT
TRAITEMENT**

**SYDOM
AVEYRON**

Pour suivre notre actualité au quotidien,
rendez-vous sur notre page Facebook
ou sur notre site www.cc-larzacvallees.fr

Comment bien trier ses déchets ?

Selon le type de déchets, les consignes de tri ne sont pas les mêmes, voici un récapitulatif :



Les ordures ménagères

tout ce qui ne se recycle pas

Restes alimentaires, balayures, déchets ménagers non volumineux, ... doivent être ensachés dans des **sacs noirs** et déposés dans les conteneurs aux **couvercles marron**



Le tri sélectif

tous les emballages cartons, plastiques, métalliques et les papiers

Pots de yaourt, tubes de dentifrice, bouteilles en plastique, ... doivent être ensachés dans des **sacs translucides jaunes** (disponibles en mairie), puis déposés dans les **conteneurs jaunes**.
Plus d'information sur :
www.trionstousleemballages.fr

Les cartons de petites tailles (dimension d'une boîte à chaussure) pliés se jettent dans la **poubelle jaune**. Les gros cartons et en grandes quantités → **Déchèterie**



LES DÉPÔTS SAUVAGES SONT STRICTEMENT INTERDITS !

Si un point de collecte est saturé, merci de ne pas déposer au sol vos déchets et de vous diriger vers un autre point. Cela permet de ne pas encombrer ni dégrader les points de collecte.



Les emballages en verre

Pots, bocaux, bouteilles et flacons se jettent dans les **colonnes à verre**, sans les bouchons ni les couvercles. Afin d'entreposer vos emballages en verre, **des cabas réutilisables sont disponibles dans les mairies**.

Interdit : La faïence, la porcelaine, les assiettes et les ampoules → **Déchèterie**



Le compostage des biodéchets

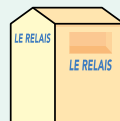
Épluchures, restes alimentaires, coquilles d'œuf, ... peuvent être **compostés**. Vous pouvez vous doter d'un **composteur** à tarif réduit en faisant la démarche auprès de nos services.
Rendez-vous sur notre site :
www.cc-larzacvallees.fr



Vêtements et linge maison

4 bornes du « Relais » pour la récupération des vêtements et du linge de maison sont en place sur le territoire de la Communauté de Communes :

- La Cavalerie
- Nant
- Saint-Jean-du-Bruel
- Cornus



Ensachez les vêtements propres avant de les déposer. Ils seront donnés à des associations ou utilisés pour fabriquer des isolants pour les maisons.

Comment fonctionnent les déchèteries ?

3 déchèteries, sont implantées sur le territoire.

Celles-ci sont accessibles à tous les habitants de la Communauté de communes aux jours et horaires ci-après :

DÉCHÈTERIES	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
LA CAVALERIE Horts de Nadal 05 65 62 71 74	Fermé	9h > 12h	14h > 17h	14h > 18h	Fermé	14h > 18h
NANT Coussouyres 05 65 58 85 25	Fermé	14h > 18h	9h > 12h	9h30 > 11h30	14h > 18h	9h > 12h
CORNUS Route de Vinens 05 65 49 79 18	14h > 17h	Fermé	Fermé	14h > 17h	Fermé	9h > 12h



ADMIS



Les déchets volumineux (gravats, encombrants, déchets verts, bois, ferrailles, ...), **les déchets dangereux** (peinture, aérosols, piles, produits phytosanitaires, huiles de moteurs, ...) **et les déchets pouvant être recyclés** (électroménager, meubles, cartons, verres, piles, batteries, ...).

NON ADMIS



Les déchets médicaux, les pneus, les cadavres d'animaux, les bouteilles de gaz, les engins explosifs et les carcasses de véhicules.

(Liste non exhaustive).

Il est important, pour limiter les coûts et l'impact environnemental, de bien respecter les différents flux et consignes de tri. Le règlement des déchèteries est accessible sur notre site www.cc-larzacvallees.fr





Que deviennent nos déchets?



Les ordures ménagères

sont déposées au **quai de transfert de Millau** puis acheminées au **bioréacteur de Tryfil-Labessière Candeil** dans le département du Tarn (81).

Les déchets enfouis produisent du biogaz qui est capté et valorisé.



Les déchets de nos déchèteries

partent sur différents sites et sont traités de façon conforme (stockage, enfouissement, valorisation matière ou valorisation énergétique).



Les déchets issus du tri sélectif

sont déposés au **centre de tri « Ecotri » de Millau** où ils sont triés et emballés par catégorie pour être envoyés dans des centres de recyclage en France et/ou en Europe.

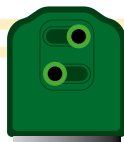
Les erreurs de tri sont valorisées en CSR (Combustible Solide de Récupération pour les cimenteries).



Les emballages en verre

sont collectés par une entreprise, puis acheminés jusqu'à la verrerie ouvrière d'**Albi** (81) pour être recyclés.

Le verre est recyclable à l'infini.



*Si vous êtes intéressé pour visiter le centre de tri « Ecotri », rendez-vous sur le site internet du **SYDOM** : www.sydomaveyron.com*



LE RECYCLAGE EN QUELQUES CHIFFRES

1 T

tonne de bouteille plastique

= 520
couettes



1 T

tonne d'aluminium

= 293
cadres de vélos

1 T

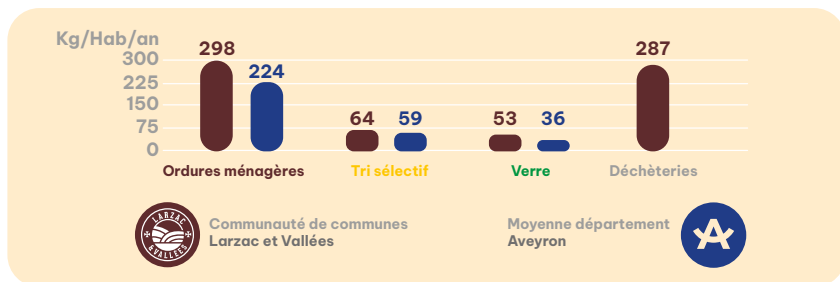
tonne de papier/carton

= 3753
boîtes à chaussures

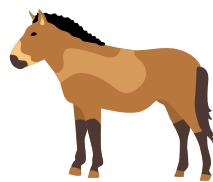
PLUS D'EXEMPLES SUR www.e-tonnes.citeo.com



Quelle quantité de déchets chaque habitant produit-il par an ?



2495
tonnes de déchets
collectées en 2021
sur le territoire de la
Communauté de communes
(hors tonnages collectés en déchèterie).



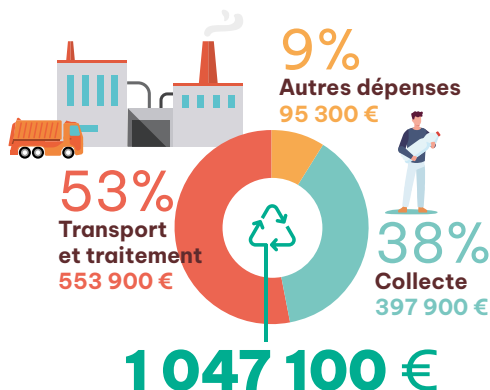
Chaque année, un aveyronnais
produit en moyenne

224 Kg
d'ordures ménagères
soit le poids d'un poney

Combien coûte la gestion des déchets ?

En 2021, les dépenses du service déchets ont **représenté 1 047 100€** (45% de ces dépenses sont liées uniquement au traitement des déchets).

Le coût aidé de la gestion des déchets sur le territoire représente **159€ par habitant** dont 85€ pour les ordures ménagères résiduelles.



Les coûts de transport et de traitement des déchets pour 2022



COLLECTE

TRANSPORT

TRAITEMENT

	Ordures ménagères	Tri sélectif	Verre
TRANSPORT DES DÉCHETS (du quai de transfert au lieu de traitement) en €/tonne (TTC)	41,25€	41,15€	69,63€ <i>(y compris coût de collecte)</i>
TRAITEMENT en €/tonne (TTC)	167,20€ <i>(dont 40€ de TGAP*)</i>	0€	0€

*TGAP : taxe générale sur les activités polluantes

A l'heure actuelle, les coûts concernant la collecte, le transport et le traitement des déchets augmentent et notamment pour les ordures ménagères résiduelles (poubelle noire) qui est la catégorie de déchet la plus onéreuse à traiter.

Les administrés ont leur rôle à jouer, pour que collectivement, les coûts soient maîtrisés et l'impact environnemental limité :

- diminuer la production de déchets,
- respecter les consignes de tri,
- composter les biodéchets,...

Comment est financé la gestion des déchets ?

Les recettes principales du service déchets proviennent de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** payée par les ménages. Cette taxe est calculée en fonction d'un taux voté par la collectivité et de la valeur foncière du logement.

C'est la **Direction Générale des Finances Publiques** qui assure son calcul et son recouvrement. Pour 2021 la collectivité a perçu 873 000€ de TEOM. **Une redevance spéciale a été instaurée pour les professionnels** afin qu'ils financent le service rendu au prorata des quantités produites. D'autres recettes sont perçues par la collectivité : vente de matériaux, soutiens des éco-organismes,...

Comment réduire nos déchets ?

Les résultats de la caractérisation du contenu des ordures ménagères résiduelles, menée en 2019, ont montré que sur notre territoire, **de nombreux déchets peuvent encore être détournés de la poubelle noire par le compostage et l'amélioration du geste de tri.** Sur 290 kg produits par habitant et par an, seulement 64 kg constituent des déchets non valorisables qui devront être enfouis.



En 2019, la poubelle noire des habitants de la Communauté de commune est composée de :



289 KG

de déchets produits/habitant

9 KG

Gaspillage alimentaire
Produits avec ou sans emballages

117.3

Valorisation organique
Produits avec ou sans emballages

64.1

Collecte sélective
Papiers et emballages ménagers
Emballages en verre

19.2

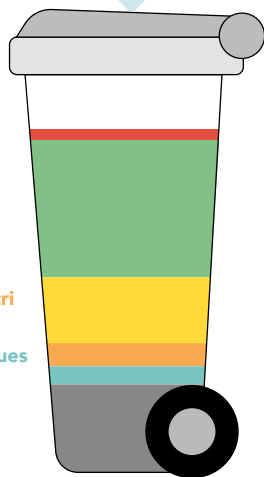
Extension consignes de tri
Pots et barquettes
Films non recyclables

16.3

Autres collectes spécifiques
Bois, DEEE, textiles, déchets dangereux

63.9

Déchets résiduels
Tous les autres déchets



3.1%

40.5

22.1

6.6

5.6

22.1



AU QUOTIDIEN

Privilégiez la réparation et le réemploi, économisez l'eau, compostez vos biodéchets, limitez les emballages, achetez des affaires de seconde main,...

AU TRAVAIL

Éteignez les lumières et les outils informatiques dès que vous ne vous en servez plus, n'imprimez que si nécessaire, mettez en place le tri dans les bureaux ou dans la salle de pause, apportez votre tasse,...



Les projets de la Communauté de communes Larzac et Vallées



DÉCHÈTERIES

Reconstruction du site de Nant et mise aux normes de la déchèterie de La Cavalerie

2023 sera l'année de rénovation des déchèteries avec deux projets d'envergure.

La déchèterie de Nant sera agrandie et entièrement reconstruite : création d'une plateforme béton avec 8 quais de déchargement et mise en place de nouvelles filières de tri, pour un montant prévisionnel des travaux de 1 018 432€ HT. L'objectif est de créer un équipement qui soit adapté aux nouveaux enjeux, avec de nouveaux flux à trier séparément, et qui permette plus de confort pour les usagers.

La déchèterie de Nant sera fermée pendant la période des travaux soit environ 10 mois. Durant cette période

de transition, les horaires des déchèteries de Cornus et La Cavalerie seront élargis.

En parallèle, des travaux d'amélioration et de sécurisation seront menés sur la **déchèterie de La Cavalerie** : création d'un casier pour les gravats, remplacement des garde-corps, ajout d'un caisson à destination du réemploi,...

Ces travaux ne nécessiteront pas de fermeture du site.

Ces deux projets d'amélioration des équipements de la collectivité entraîneront des bouleversements dans l'organisation des déchèteries, nous vous remercions par avance pour votre patience et adaptabilité pendant la période de travaux.

COLLECTE DES DÉCHETS

Optimisation du service

La collectivité mène une étude d'optimisation du service de collecte des déchets ménagers et assimilés afin de définir les solutions à mettre œuvre à court et moyen termes pour maîtriser ses coûts et limiter les augmentations pour les ménages.

Les résultats finaux de cette étude sont attendus pour fin 2022.

Dès 2023 des actions seront probablement mises en œuvre.